

CONQUÉRIR LE PAYS

ÉTUDE N° 9 : TIRAGE AU SORT. LOTS DE RUBEN, GAD, DEMI-TRIBU DE MANASSÉ.

ET DE LA

Lecture : Josué chapitres 13 à 14/5.

I Essayez de localiser les terres qui restent à conquérir sur une carte. Pour Jos 13/1, cf. E.B. n° 8, Il question n° 5.

Rappel de l'E.B. n° 8 : La formulation de 11/23 montre que la victoire sur les peuples cananéens est irréversible. Cette conquête reste à parfaire après le partage. Chaque tribu, lorsqu'elle sera en possession de son lot, devra poursuivre cette conquête au fur et à mesure de l'accroissement de sa population, ne pas conclure d'alliance ni de compromis avec les populations cananéennes.

Les terres restant à conquérir sont essentiellement au sud la bande côtière, où sont les villes des Philistins – Gaza, Asdod, Askalon, Gath et Ekron (à la frontière sud du lot attribué à Dan), au nord la région de Sidon et le territoire compris entre l'Hermon (sources du Jourdain) et Hamath, sur les berges de la mer de Kinnéret (ou mer de Galilée) .

II LES REGLES DU PARTAGE (13/1-7 + 14/1-5).

1) Lisez Ex 9/29 et Nb 33/54-55. Quelles règles sont exposées dans ces deux passages ?

Ex 9/29 : *“Moïse lui dit : Quand je sortirai de la ville, je lèverai mes mains vers l'Éternel, les tonnerres cesseront et il n'y aura plus de grêle, **afin que tu saches que la terre est à l'Éternel.**”*

Nb 33/54-55 : *“**Vous partagerez le pays par le sort, selon vos familles. À ceux qui sont en plus grand nombre vous donnerez une portion plus grande, et à ceux qui sont en plus petit nombre vous donnerez une portion plus petite. Chacun possédera ce qui lui sera échu par le sort : vous le recevrez en propriété, selon les tribus de vos pères. Mais si vous ne chassez pas devant vous les habitants du pays, ceux d'entre eux que vous laisserez seront comme des épines dans vos yeux et des aiguillons dans vos côtés, ils seront vos ennemis dans le pays où vous allez vous établir.**”*

2) Jos 14/1 : qu'apprenons-nous en Nb 31/25-27 ?

*“L'Éternel dit à Moïse : **Fais, avec le sacrificateur Éléazar et les chefs de maison de l'assemblée, le compte du butin, de ce qui a été pris, personnes et bestiaux. Partage le butin entre les combattants qui sont allés à l'armée et toute l'assemblée.**” (Nombres 31 :25-27 LSG)*

Première règle : la terre appartient à l'Éternel, qui la donne en usufruit à son peuple.

Deuxième règle : les lots sont tirés au sort. Cette façon de procéder dans l'Ancien Testament signifie que c'est Dieu, et lui seul, qui décide de l'attribution des lots, afin d'éviter tout contentieux ultérieur (cf. aussi Pr 16/33).

Troisième règle : « selon vos familles ». Les tribus qui sont les plus peuplées auront un territoire plus étendu, selon le respect du principe d'équité.

Quatrième règle : ce partage se déroule en présence des chefs du peuple, du sacrificateur, devant la tente d'assignation (ou tente de la Rencontre), c'est-à-dire en présence de Dieu.

Cinquième règle : chaque tribu a la responsabilité de parachever la conquête en chassant les habitants du pays. Dans notre conquête spirituelle, il nous appartient aussi de ne pas laisser l'ennemi regagner le terrain conquis, ni de « cohabiter » avec lui.

3) Voir en 2 Co 8/13-15 un exemple d'application de ces principes dans nos Églises.

*“Car il s'agit, non de vous exposer à la détresse pour soulager les autres, (8-13) **mais de suivre une règle d'égalité : dans la circonstance présente votre superflu pourvoira à leurs besoins,** (8-14) afin que leur superflu pourvoie pareillement aux vôtres, en sorte qu'il y ait égalité, selon qu'il est écrit : Celui qui avait ramassé beaucoup n'avait rien de trop, et celui qui avait ramassé peu n'en manquait pas.” (2 Corinthiens 8 :13-15 LSG)*

4) Pourquoi les fils de Joseph forment-ils deux tribus ?

-Gn 48/4-5 *“Il m’a dit : Je te rendrai fécond, je te multiplierai, et je ferai de toi une multitude de peuples ; je donnerai ce pays à ta postérité après toi, pour qu’elle le possède à toujours. **Maintenant, les deux fils qui te sont nés au pays d’Égypte, avant mon arrivée vers toi en Égypte, seront à moi ; Éphraïm et Manassé seront à moi, comme Ruben et Siméon.**”*

Joseph avait reçu de son père la double part qui revient à l’aîné, dont Ruben a été dépossédé (voir plus loin II 2).

5) Quel est l’héritage de Lévi (ce point sera approfondi dans l’étude du chapitre 21) ?

-Dt 18/1-2 *“Les sacrificateurs, les Lévites, la tribu entière de Lévi, n’auront ni part ni héritage avec Israël ; **ils se nourriront des sacrifices consumés par le feu en l’honneur de l’Éternel et de l’héritage de l’Éternel. Ils n’auront point d’héritage au milieu de leurs frères : l’Éternel sera leur héritage, comme il le leur a dit.**”* (Deutéronome 18 :1-2 LSG)

II LES TRIBUS À L’EST DU JOURDAIN (13/8-33)

1) Quel pacte ont conclu les tribus de Ruben, Gad et la demi-tribu de Manassé avec Moïse, Éléazar, Josué et les chefs de famille d’Israël ? Localisez sur une carte les territoires de ces tribus.

-Nb 32/28-31 *“Moïse donna des ordres à leur sujet au sacrificateur Éléazar, à Josué, fils de Nun, et aux chefs de famille dans les tribus des enfants d’Israël. **Il leur dit : Si les fils de Gad et les fils de Ruben passent avec vous le Jourdain, tous armés pour combattre devant l’Éternel, et que le pays soit soumis devant vous, vous leur donnerez en propriété la contrée de Galaad. Mais s’ils ne marchent point en armes avec vous, qu’ils s’établissent au milieu de vous dans le pays de Canaan. Les fils de Gad et les fils de Ruben répondirent : Nous ferons ce que l’Éternel a dit à tes serviteurs.**”*

2) Que nous apprend Gn 49/3-4 au sujet de Ruben ?

“Ruben, toi, mon premier-né, Ma force et les prémices de ma vigueur, Supérieur en dignité et supérieur en puissance, Impétueux comme les eaux, tu n’auras pas la prééminence ! Car tu es monté sur la couche de ton père, Tu as souillé ma couche en y montant.”

Ruben, qui a été trop pressé de prendre possession de la double part qui revenait à l’aîné, en a été dépossédé .

3) Confrontez Jos 13/6 et 13/13 (cf. aussi 15/63, 16/10, etc.). Quelle conclusion pouvons-nous en retirer ?

Jos 13/6 : *“tous les habitants de la montagne, depuis le Liban jusqu’à Misrephoth-Maïm, tous les Sidoniens. **Je les chasserai** devant les enfants d’Israël. Donne seulement ce pays en héritage par le sort à Israël, comme je te l’ai prescrit ;”*

Jos 13/13 : *“Mais les enfants d’Israël **ne chassèrent point** les Gueschuriens et les Maacathiens, qui ont habité au milieu d’Israël jusqu’à ce jour.”*

Jos 15/63 : *“Les fils de Juda ne purent pas chasser les Jébusiens qui habitaient à Jérusalem, et les Jébusiens ont habité avec les fils de Juda à Jérusalem jusqu’à ce jour.”*

Le verbe « yarasch » traduit par chasser signifie aussi donner en possession, prendre en possession. En ne chassant pas les habitants du pays, les Israélites n’ont pas témoigné leur foi dans la promesse de Dieu ; ils n’ont pas pris possession de leur part d’héritage. Il y a en hébreu un jeu de mots entre « yarasch » = chasser, donner ou prendre en possession et « yaschav » = habiter, litt. être assis.

4) **Question de réflexion personnelle** : où en suis-je dans la prise de possession de mon héritage ?

5) V. 22 : Quels dangers présente la « doctrine de Balaam » pour nous et pour nos frères et sœurs ?

-Ap 2/14-15 *“Mais j’ai quelque chose contre toi, c’est que tu as là des gens attachés à la **doctrine de Balaam, qui enseignait à Balak à mettre une pierre d’achoppement devant les fils d’Israël, pour qu’ils mangeassent des viandes sacrifiées aux idoles et qu’ils se livrassent à l’impudicité. De même, toi aussi, tu as des gens attachés pareillement à la doctrine des Nicolaites.**”*

-1 Jn 4/1-3 **“Bien-aimés, n’ajoutez pas foi à tout esprit ; mais éprouvez les esprits, pour savoir s’ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde. Reconnaissez à ceci l’Esprit de Dieu : tout esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu ; et tout esprit qui ne confesse pas Jésus n’est pas de Dieu, c’est celui de l’antéchrist (ou antichrist selon les versions), dont vous avez appris la venue, et qui maintenant est déjà dans le monde.”**

Selon ces deux passages, cette doctrine présente le danger de nous détourner de Dieu. Le texte de l’Apocalypse souligne ce danger pour l’Église de Pergame. Le rappel de Balaam par l’auteur biblique est un nouvel encouragement pour le peuple élu de chasser ceux qui s’opposent à l’Éternel, afin qu’ils ne deviennent pas un piège pour eux. Cela ne manquera pas de se produire au temps des Juges. Ce rappel nous incite aussi à la vigilance afin, comme l’écrit Jean, d’éprouver tout esprit, et discerner l’esprit du mal.

QU’AI-JE RETENU DE CETTE ÉTUDE POUR M’AIDER, UNI À CHRIST, À PRENDRE POSSESSION DU PAYS QUE DIEU ME DONNE ?

CONCLUSION : (Ps 16/5-6)

L’Éternel est ma part et la coupe où je bois.

Tu garantis la part que j’ai reçue.

Tu en as fixé les limites, c’est un jardin plein de délices.

Mon héritage est merveilleux.